

# INFORMATION - TRAVAUX RUE DES BERGES DU 20 AVRIL AU 20 MAI 2026

le 16 avril 2026

Nous vous informons que des travaux auront lieu dans votre rue du 20 avril au 20 mai 2026.

Durant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits **de 8h30 à 17h00** :

- du n°22 au n°40 (côté pair)
- du n°13 au n°69 (côté impair)

La fermeture de cette portion de rue sera matérialisée par des panneaux réglementaires installés aux entrées et sorties de la zone de travaux.

**En dehors des horaires de chantier (avant 8h30 et après 17h00), l'accès aux parkings et garages des riverains sera maintenu.**

**Rappel important :**

**Tout véhicule en infraction avec ces dispositions sera considéré comme gênant, pourra être verbalisé et mis en fourrière aux frais du contrevenant.**



E.mail : [contact@bailly-romainvilliers.fr](mailto:contact@bailly-romainvilliers.fr)



# INFORMATION - TRAVAUX RUE DES BERGES DU 20 AVRIL AU 20 MAI 2026

## Mise en double sens de circulation :

- Le tronçon situé entre le n°42 côté pair et le n°69 côté impair rue des Berges, jusqu'à l'intersection avec la rue de Bellesane, sera exceptionnellement mis en double sens de circulation.

## La circulation sera organisée comme suit :

- Les usagers circulant de la rue des Berges vers la rue de Bellesane seront prioritaires,
- Les usagers remontant la rue des Berges devront céder la priorité aux véhicules venant en sens inverse.

## Restrictions de stationnement complémentaires :

Afin de permettre cette organisation :

- Le stationnement sera interdit côté impair le long de l'Esplanade des Guinandiers, **(4 premières places situées entre la rue de Bellesane et le passage piéton de l'esplanade des Guinandiers)**
- Et côté pair entre les n°54 et 58 rue des Berges. **(signalé en rouge sur le schéma ci-dessous)**

## Rappel important :

Tout véhicule en infraction avec ces dispositions sera considéré comme gênant, pourra être verbalisé et mis en fourrière aux frais du contrevenant.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération durant cette période de travaux.

